COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2020-79

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif aux coussins de fonds propres des prestataires de services bancaires et des entreprises d'investissement autres que des sociétés de gestion de portefeuille;

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 décembre 2020,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 17 décembre 2020.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Sébastien RASPILLER